

Comité Technique Local (CTL) du 20 juin 2017

Malgré la mise en place du nouveau règlement intérieur restreignant les droits des représentants du personnel, nous avons tout de même décidé de siéger à cette première convocation du CTL. Tous les sujets à l'ordre du jour étaient pour information : aucun point n'était soumis à l'avis des représentants du personnel.

Dans ce contexte, les représentants Solidaires Finances Publiques ont décidé de ne pas participer aux débats pour exprimer leur désaccord. Nous avons cependant demandé à la direction d'obtenir des réponses à toutes les questions posées dans notre déclaration liminaire (voir ci-joint). Nous avons limité notre participation aux « questions diverses ».

Organisation de la DISI Paris Normandie

Le président présente l'organisation de la DISI Paris Normandie au 01/07/2017, avant même la parution du mouvement définitif des inspecteurs et des contrôleurs !!!!

L'arrivée d'un AFIPA au siège de la DISI permet de réorganiser les services ressources humaines et budgétaires. Ces services étaient précédemment encadrés par un IP et un IDIV. Ils seront au 1^{er} juillet dirigé par l'AFIPA et son adjoint IP. Cette nouvelle organisation permet d'attribuer d'autres missions à l'IDIV ainsi libéré des missions « Budget ».

Afin de prendre en compte le rappel de la note d'orientation « santé, sécurité et condition de travail » pour 2017 (cf notre CR du CHSCT du 30/05/2017), le directeur de la DISI décide d'attribuer cette fonction « conditions de vie au travail » à un cadre supérieur (IDIV) de la DISI. Ce dernier reprendra aussi la mission d'assistant de prévention pour les ESI de Versailles, Nanterre et Orléans (l'actuel ayant obtenu sa mutation).

Avec le départ de 2 A administratifs (promotion IDIV) au siège de la DISI et aucune arrivée au projet de mutation sur la résidence de Versailles, l'IDIV assistance arrivant à Nanterre partagera son activité avec celle du pilotage de la DISI. Il disposera d'un bureau à Nanterre et d'un bureau à la DISI siège.

Présentation du DUERP et du PAP

Comme Solidaires Finances l'a déjà dénoncé en CHSCT (cf notre compte-rendu du CHSCT du 30/05/2017), les documents fournis sont inexploitable et incomplets tels que présentés. A l'époque, nous nous étions sentis bien seuls lors de ce CHSCT !!!

Hé bien lors de ce CTL, un représentant d'une autre organisation syndicale a repris les propos de notre liminaire. Après avoir expliqué qu'il n'avait pu comparer les documents de 2017 avec ceux de 2016, sauf à passer de nombreuses heures, il a conclu par « on se fout de nous ».

Ainsi 2 Organisations syndicales sur les 3 présentes en CHSCT et en CTL dénoncent, non pas le travail fourni, mais la qualité des documents et ce qu'on peut en faire !!!!

Pourquoi la 3ème OS ne dit rien ??? Cherchez du côté du secrétariat du CHSCT !!!....

La direction s'est engagée à revoir la méthode pour la campagne à venir. Un groupe de travail est programmé à la rentrée.

Bilan d'activités 2016

Rien de bien particulier dans ce bilan d'activités. Beaucoup d'auto-satisfaction de la part de la direction locale !!!

Nous vous invitons à en prendre connaissance. Il est publié sur l'intranet de la DISI.

Points divers de l'administration

Parc Automobile

Les véhicules sont renouvelés soit à l'ancienneté (+10 ans), soit au kilométrage (+100 000 km).

La DISI dispose de 25 véhicules, dont 2 fourgons (Caen et Versailles). Ces 2 derniers étaient utiles lorsque nous avions des ateliers éditiques. Ce qui n'est plus le cas.

La DISI va échanger le fourgon (Versailles) avec un Kangoo de la DDFIP 78.
La DISI va racheter 2 véhicules neufs.

Afin d'optimiser le kilométrage des véhicules, une rotation de 4 véhicules entre province et région parisienne sera mise en place.

La CID 95 qui ne dispose pas de véhicule à ce jour, sera équipée de 3 véhicules (dont 1 neuf).

Pour les CID excentrés, les véhicules appartiennent actuellement aux DDFIP. Ces dernières rencontrent aussi des difficultés pour renouveler leur parc automobile, suite aux directives ministérielles imposant l'achat d'un seul véhicule pour la sortie de 2 véhicules du parc !!! Il faudra prochainement gérer ce problème en cas de retrait de certains véhicules DDFIP utilisés par ces CID.

Travaux immobiliers ROUEN

C'est le cabinet Lanvain qui est retenu comme maître d'œuvre (le même qu'à Orléans).
Une 1ère réunion s'est tenue la semaine dernière à Rouen les Mouettes.

Le maître d'œuvre devra tenir compte de certaines contraintes:

- l'ADO ne doit pas bouger
- juste répartition des espaces entre équipes
- le moins de déplacements possibles des services

Le maître d'œuvre doit rendre son avant-projet de zonage pour fin juin.

Les agents des services concernés par ces mouvements seront associés. Un GT sera organisé avec une partie des personnels concernés.

A compter du 15 juillet, le maître d'œuvre pourra commencer les consultations des entreprises, l'objectif étant de débiter les travaux en octobre. Durée prévisible des travaux : 6 mois.

Les travaux du parking, des sanitaires et du cloisonnement dans certains bureaux seront précisés au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques demandent que ce sujet soit soumis au CHSCT, avec communication des rapports de visite de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) et du médecin de prévention.

Par ailleurs, une étude est en cours pour la restauration. Actuellement, il y a peu de rationnaires à la cantine et l'association qui la gère est déficitaire. Le matériel est vieillissant. De plus, la pré-inscription n'encourage pas les agents à venir déjeuner. Le système est un peu lourd.

Le directeur de la DISI, qui n'est pas le seul décideur, étudie 4 possibilités :

- restauration sur place
- l'AGRIA
- l'APAVE
- l'école de SPE

Questions diverses de Solidaires Finances Publiques

Problème d'un arrêt de travail signé le jour du RdV alors que l'arrêt débute la veille

L'administration applique la réglementation : l'arrêt de travail commence à partir de la date de la signature du médecin.

Les annotations manuscrites du médecin ne sont pas prises en compte par la RH, même si le médecin n'était pas disponible pour un RdV la veille !!!

Point suite à la coupure d'eau du 15/06 à Versailles Chantiers

Tous les agents ont bénéficié d'une autorisation d'absence pour la journée. Ceux qui ont assuré la permanence récupéreront cette journée à leur convenance.

Aménagements des horaires suite aux fortes chaleurs annoncées pour l'ESI d'Orléans

La demande a été faite plus particulièrement par les agents d'Orléans. En effet, des travaux sont prévus sur le système de chauffage-climatisation pendant l'été.

Des ventilateurs et climatiseurs d'appoint ont été fournis.

Le directeur de la DISI accepte des aménagements d'horaires. Il rappelle cependant que la continuité de service doit être maintenue. On ne s'arrête pas de travailler parce qu'il fait chaud !!!
Il est par ailleurs en attente d'une réponse de la DG pour que l'AT puisse s'arrêter à 16h.

Nous avons demandé que des facilités horaires soient aussi proposées sur les autres établissements subissant de fortes chaleurs.

La note sur les conduites à tenir en cas de forte chaleur a été, en principe, affichée dans les ESI.

Point Télétravail

Pas de réponse de la Direction Générale sur les questions liées aux problèmes techniques rencontrés.

La DG a demandé une étude conjointe aux DISI Paris Normandie et Paris Champagne sur la faisabilité réelle pour des missions informatiques.

Point sur le mouvement local du 01/09/2017 pour le nouvel ESI Versailles

Les représentants Solidaires Finances Publiques demandent la mise en place d'une fiche de souhait pour les *agents affectés actuellement sur la résidence de Versailles* (changement interne & mutation) dans la mesure où il y a toujours 3 sites pour le seul ESI de Versailles.

Chaque chef d'ESI actuel (Versailles Chantiers et Versailles St Cloud) a communiqué sur la mobilité interne. Les agents qui souhaitent changer de service et/ou de site doivent adresser un mail au chef d'établissement avec copie à leur responsable de services.

Conformément à la réglementation, s'agissant maintenant d'un seul ESI sur une seule résidence, ce mouvement local ne sera pas présenté en CAPL. Mais, qui répondra aux agents ayant exprimé un souhait de mobilité au sein de l'ESI, et quand ???

Pour les nouveaux arrivants :

Ils ont reçu par mail une demande de souhait adressée par la RH, la nouvelle chef de l'ESI de Versailles n'arrivant que début juillet.

Comme pour les années précédentes, ce n'est qu'un souhait. L'administration répartira les agents en fonction des besoins de chaque service.

Organigramme avec nom des responsables des services de l'ESI Versailles

Il reste à désigner un responsable pour l'encadrement des services ADO et INTEG.

Le directeur et la nouvelle chef d'ESI communiqueront prochainement le nouvel organigramme sur l'intranet de la DISI.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en Comité Technique Local :

<i>Titulaires :</i>		<i>Suppléants :</i>	
Carole BAILLY	ESI ORLEANS	Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS
Patrick PIMONT	ESI VERSAILLES St Cloud – CID Cergy	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Martine ROELAS	ESI ORLEANS